

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : ... / ... / ... Tél : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : ... / ... / ... Tél.....

Adresse : .....

MAIL OBLIGATOIRE : ..... @ .....

En cas d'urgence : Nom/Prénom ..... Tél : ..... Lien de Parenté : .....

Médecin Traitant : ..... Tél : .....

 ADHESION L&F 2024-2025 (Obligatoire) : 22 €

- J'atteste être apte à la pratique des activités sélectionnées dans la fiche inscription
- **L'inscription vaut acceptation de la charte d'adhésion Loisirs et Fêtes.**

## CHARTRE ADHESION Loisirs &amp; Fêtes 2024

Loisirs et Fêtes est une association Loi 1901 fondée en 1999 par les habitants des Estérêts-du-Lac à Montauroux pour développer la solidarité et la convivialité au sein du quartier. La présente charte des adhérents à l'association Loisirs et Fêtes reflète l'esprit de l'association. Elle rappelle les principes fondamentaux qui régissent les activités de l'association et définit les rôles, responsabilités et obligations des membres adhérents.

**NOS OBJECTIFS :** proposer tout au long de l'année et à tout public des activités sportives et culturelles, des évènements conviviaux, des animations apportant l'autonomie et limitant l'isolement, la solidarité, l'épanouissement individuel, le tout accessible à toutes les bourses et à proximité du quartier des Estérêts-du-Lac.

En tant qu'adhérent à l'association Loisirs et Fêtes, je m'engage à respecter les principes suivants :

1. Je paye ma cotisation familiale annuelle.
2. J'adhère aux valeurs de Loisirs et Fêtes : la convivialité, le partage, la solidarité et développement durable.
3. Je respecte les règles de fonctionnement de l'association, notamment les statuts, le règlement intérieur et les décisions prises en conseil d'administration et en assemblée générale.
4. En toute bienveillance, je respecte les salariés, les intervenants des activités, les bénévoles qui œuvrent pour le quartier des Estérêts-du-Lac.
5. Je veille à partager une image positive de l'association et de ses actions notamment sur les réseaux sociaux.
6. L'association n'est pas une entreprise de service. Son bon fonctionnement et la diversité des activités proposées sont dépendants du bénévolat de ses adhérents, notamment pour les fêtes enfants, goûters...
8. Je suis informé qu'en cas de manquement aux règles ci-dessus, je suis susceptible d'exclusion de l'association par décision des membres du Conseil d'Administration.

En signant cette charte, je m'engage à respecter ces principes au profit du développement et de la pérennité de Loisirs et Fêtes.

Date : ..... Nom : ..... Signature :

Ecrire la mention « lu et approuvé » avec la signature

 J'autorise l'association à prendre et à diffuser mon image, prise lors de l'activité, pour les besoins de communication de Loisirs et Fêtes. J'accepte de recevoir les newsletters par mail et info par sms. Je suis volontaire pour aider bénévolement l'association et j'accepte d'être contacté(e) par SMS/WhatsApp.

Tél : .....

Activités	Horaire	Tarif	Nom/Prénom Adulte 1	Nom/Prénom Adulte 2
Renfo + stretching	Lundi 9h00 à 10h30	200 €		
Echecs	Lundi 19h15 à 20h15	200 €		
Gym Douce Senior	Lundi 10h30 à 11h30	160 €		
Rock Débutant	Lundi 19h30 à 20h30	190 €		
Rock Avancé	Lundi 20h30 à 21h30	190 €		
Swissball-Pilates	Mardi 18h30 à 19h30	185 €		
HIIT	Mardi 19h30 à 20h30	185 €		
Théâtre cours	Mercredi 19h00 à 20h30	80 €		
Théâtre Avancé	Mercredi 20h30 à 22h00	80 €		
Gym Douce Senior	Lundi 10h30 à 11h30	160 €		
Peinture	Jeudi 9h15 à 12h15	Gratuit		
Kangoo Jump	Jeudi 20h30 à 21h30	200 €		
Pilates	Vendredi 9h à 10h	185 €		
Ju-Jitsu -Self Défense	Vendredi 19h à 20h30	190 €		
Tennis selon niveau	Mercredi 18h30 à 20h00	300 €		
Tennis selon niveau	Jeudi 19h30 à 21h00	300 €		
Tennis Confirmés	Samedi 11h30-13h	300 €		
Tennis Loisirs		70 €		

- L'adhésion à Loisirs et Fêtes est effective du 1/9/24 au 31/8/25.
- **Rappel** : le nombre de cours sur l'année est de 33 séances, de septembre 2024 à fin juin 2025. L'intervenant est tenu d'assurer **28 cours minimum** sauf en cas de force majeure (pandémie...), où l'association devra se conformer aux décrets nationaux et avisera en s'adaptant à la situation.
- Toute inscription à une activité en début d'année scolaire est due entièrement pour l'année scolaire en cours. (Sauf avec certificat médical mentionnant la non-pratique de l'activité. Le trimestre débuté est dû entièrement)
- **Pluie** : Pour les sports en extérieur les cours pourront être annulés en cas de pluie ou de terrain mouillé. Le professeur pourra proposer des créneaux de rattrapage. Aucun remboursement ne pourra être effectué pour cause d'intempérie.
- L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas d'annulation pour une cause extérieure et indépendante de sa volonté.

**Faire 1 règlement par activité + 1 règlement pour l'adhésion à l'ordre de Loisirs et Fêtes**

- Adhésion 2024-2025 L&F : 22 €
- Règlement espèces : .....
- Règlement Carte Bancaire : .....
- Nombre de chèques : ..... Total : ..... €
  - Chèque 1 (Septembre) : .....
  - Chèque 2 (Octobre) : .....
  - Chèque 3 (Novembre) : .....
- Facture (Nom / Prénom : .....